Gmail

Grandjean Delphine <delphine@bureau-rossignol.be>

INTERSECTION - Taxe emménagement / démménagement

1 message

delphine@bureau-rossignol.be <delphine@bureau-rossignol.be> 22 juin 2021 à 14:50
À : laetilouis@hotmail.com, michel.oger@assur.cbc.be, daniel.baijot@skynet.be, christian.domange@skynet.be, benoit@henneaux.be, mariecharlier@skynet.be, ankandre@hotmail.com, chloepoussette@hotmail.com, juliedevaux89@gmail.com, johnhouba@hotmail.com, espacecreation.atelier@gmail.com, mhmoline@hotmail.com, mgobesso@skynet.be, fabienne.gobesso@skynet.be, noelle.devaux@skynet.be, beba_be@yahoo.fr, pierre.delcour@decathlon.com, colle.rene@skynet.be, liliane.nicolay@gmail.com, mpierret.guillaume@gmail.com, jeandebroux1965@gmail.com, audreythiry@hotmail.com, thierry_timmermans@hotmail.com, nathalie.prignon@hotmail.be, ygoutman@skynet.be, contact@houba-construction.com, valeriepierre1909@gmail.com, michel_plennevaux@hotmail.com, e.huberty@skynet.be, cj2m-services@outlook.com, dufrechristiane@gmail.com, melissa_poncin@hotmail.com, r.pecora@lmponsgen.be, genevieve.vanlierde@yahoo.fr, stainier.marc@gmail.com, francois.fernand@skynet.be, bernadettebozet@gmail.com
Cc : julie@bureau-rossignol.be

Résidence ACP de l'Intersection
Avenue d'Houffalize, n°56B
6800 Libramont
0665.601.924

Bonjour à tous,

Je fais suite à l'assemblée générale du 06 mai dernier lors de laquelle il a été décidé de mettre en place une taxe emménagement / déménagement pour tout nouveau contrat de bail signé à partir du 21/05/2021.

Cette taxe de **50 €** sera réclamée au locataire à **l'entrée** mais également à **la sortie**.

Pour les propriétaires bailleurs, merci d'indiquer la phrase suivante dans votre contrat de bail :

"En accord avec l'acte de base et la décision de l'AG annuelle du 06/05/2021, une taxe emménagement-déménagement est due à la copropriété. Le montant de 50€ doit être versé lors de l'emménagement et lors du déménagement du locataire"

Il va de soi que, lorsqu'un propriétaire loue son appartement à un nouveau locataire, il doit en informer le syndic et verser le montant de 50 € sur le compte épargne de la copropriété via un appel de fonds spécial "emménagement-déménagement" et il en est de même lorsque le locataire quitte l'appartement.

Je vous remercie d'avance de bien vouloir tenir compte de ces informations et de faire le nécessaire en temps voulu.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien à vous,

Delphine GRANDJEAN

Secrétaire

BUREAU rossignol
GÉOMÈTRES - EXPERTS IMMOBILIERS TOPOGRAPHIE

Rue des Corettes, 40 – 6880 Bertrix – T.&F. 061/46 44 47

Mesures liées au coronavirus : notre bureau est ouvert, uniquement, sur rendez-vous. N'hésitez pas à nous contacter par mail ou téléphone

Please consider your environmental responsability before printing this e-mail

" Nous nous engageons à respecter la réglementation applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27/04/2016 (RGPD).

Si vous souhaitez recevoir des informations quant au traitement de vos données et quant à vos droits à l'égard de ces derniers, il vous suffit de nous adresser un message à l'adresse suivante : info@bureau-rossignol.be

Il vous est possible de retirer à tout moment votre consentement quant à la réception de nos informations électroniques, il vous suffit de nous adresser un message à l'adresse suivante : info@bureau-rossignol.be "

Mail envoyé par SyndicAssist